

Commune de Walhain

Libersart et habitations isolées

Visibilité générale

LEGENDE	
	ZH/ZHCR/ZACC
	Zone boisée
	Zone de non-visibilité
Incidences paysagères quantitatives	
	Négligeables
	Faibles
	Limitées
	Modérées
	Importantes

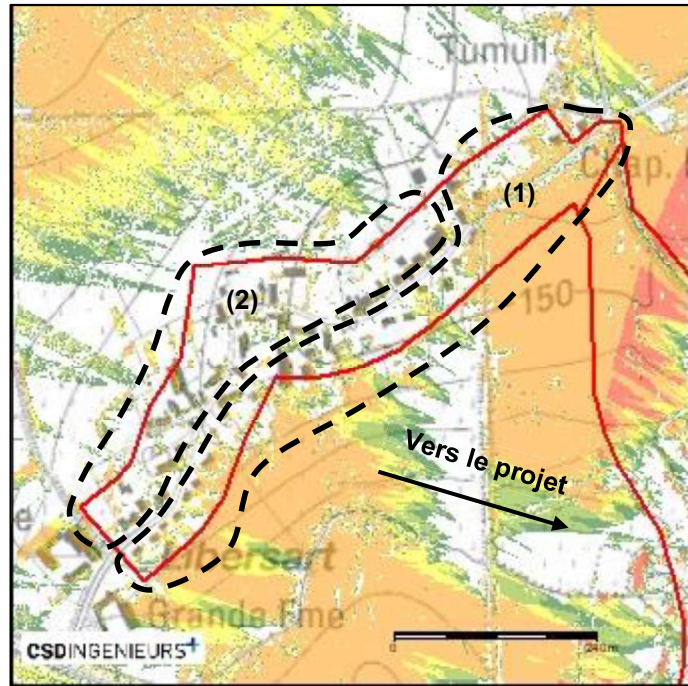


Figure 106 : Incidences paysagères quantitatives – Libersart

- Pourcentage de la zone d'habitat/habitat à caractère rural couverte par des zones de visibilité : 33 %
- Nombre maximal d'éoliennes du projet visibles : 5 éoliennes (depuis 16 % de la zone d'habitat/habitat à caractère rural)

En raison du bâti situé au sud-est de la rue principale, les éoliennes ne seront visibles, au sein de l'espace public, que depuis les trouées entre les habitations. Depuis les jardins des habitations situées au sud de la rue principale et le nord-est du village, les éoliennes seront fortement visibles en raison de l'absence d'obstacles visuels importants. En raison de la configuration du projet, un chevauchement de deux éoliennes pourra être souvent observé.

Le relief, la distance aux éoliennes et les obstacles visuels permettent de distinguer deux quartiers différents en termes d'incidences :

- Libersart nord et sud-est (1)
- Libersart nord-ouest (2)

Analyse quartier	par	1/ Libersart nord et sud-est	A l'échelle du quartier « Libersart nord et sud-est » : importantes
		<p>Critères quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distance au projet : minimum 1300 m • Angle vertical maximal d'occupation visuelle : 6,8° <p>Critères qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties visibles des éoliennes : pales, moyeu et mât <ul style="list-style-type: none"> ○ Obstacles visuels naturels : arbres isolés ○ Obstacles visuels anthropiques : aucun • Orientation des vues : <ul style="list-style-type: none"> ○ espaces privés : majoritairement orientées vers le projet ○ espaces publics : pas orientées vers le projet 	
		Illustration : voir PHOTOMONTAGE 9	
		2/ Libersart nord-ouest	A l'échelle du quartier « Libersart nord-ouest » : faibles
		<p>Critères quantitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distance au projet : minimum 1400 m • Angle vertical maximal d'occupation visuelle : 6,1° <p>Critères qualitatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parties visibles des éoliennes : pales, moyeu et mât partiel <ul style="list-style-type: none"> ○ Obstacles visuels naturels : arbres isolés/haies ○ Obstacles visuels anthropiques : maisons séparées • Orientation des vues : <ul style="list-style-type: none"> ○ espaces privés : majoritairement pas orientées vers le projet ○ espaces publics : pas orientées vers le projet 	

Illustration :



Figure 107 : Panorama depuis la rue de Libersart, Libersart.

Communes de Chaumont-Gistoux, Walhain et Incourt

Habitations isolées au nord du projet sises Chaussée de Huy et Rue Sainte-Wivine